

Type de document : CDC	auteur	
Cahier des charges	SC	
	29/11/2018	

Objet : Fourniture et livraison de matériels
d'éclairage

CAHIER DES CHARGES

TABLE DES MATIERES

1	<u>PRESENTATION DE CAP SCIENCES</u>	<u>3</u>
2	<u>OBJET DU MARCHE</u>	<u>3</u>
2.1	<u>LA DEMANDE</u>	<u>3</u>
2.2	<u>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</u>	<u>3</u>
2.3	<u>CESSION DES DROITS</u>	<u>4</u>
3	<u>FORME DU CONTRAT</u>	<u>5</u>
4	<u>CAHIER DES CHARGES</u>	<u>5</u>
1.	<u>PRIX ET MODALITES</u>	<u>5</u>
2.	<u>PENALITES DE RETARD</u>	<u>6</u>
3.	<u>QUALITE</u>	<u>6</u>
4.	<u>CONFIDENTIALITE</u>	<u>6</u>
5.	<u>ENGAGEMENTS</u>	<u>6</u>

1 PRESENTATION DE CAP SCIENCES

Créé en 1995 à l'initiative du Ministère de la Recherche et du Conseil Régional d'Aquitaine, CAP SCIENCES est une association loi 1901, qui appartient au réseau des CCSTI (Centre de Culture Scientifique Technique & Industrielle).

Cap Sciences est un des CCSTI de la Nouvelle Aquitaine.

Une équipe d'une cinquantaine de personnes regroupe l'ensemble des métiers de la diffusion culturelle : conception, ingénierie, production, fabrication, animation, communication, web-édition.

2 OBJET DU MARCHE

2.1 LA DEMANDE

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le présent cahier des charges a pour objet de déterminer les termes et conditions particulières dans lesquelles CAP SCIENCES achètera différents matériels d'éclairage ou support de matériels détaillés dans la DPGF. Cela recouvre pour le titulaire du marché la fourniture et livraison à Cap Sciences de l'ensemble des matériels.

Cap Sciences se réserve le droit de passer une commande sur tout ou partie des matériels listés sur la DPGF.

2.2 DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Il s'agit d'un marché de fourniture et livraison de différents matériels d'éclairage et supports de matériels

Les besoins sont détaillés dans la DPGF de ce cahier des charges dont elle fait partie intégrante,

Ces matériels sont utilisés dans le cadre d'exposition tous publics, et en forte affluence, utilisées 7 /7, de 9h à 18h. Les matériels doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Le prestataire doit détailler dans sa proposition la garantie qu'il propose par matériel (durée et pièce et main d'œuvre + condition particulière de remplacement / mise à disposition) et donner un prix indicatif du prix de la lampe correspondante et la durée de vie de la lampe.

Le matériel d'éclairage supportera un pilotage avec allumage à l'arrivée du courant et extinction à l'arrêt, sans préjudice pour le matériel.

La réponse à cette offre devra impérativement comprendre, en plus de la DPGF dûment remplie:

- La notice de démontage pour maintenance et relampage.
- La garantie détaillée par matériel très précises des matériels informatiques proposé, y compris câblages et prises intégrés.
- Tous les câblages et crochets / volets inhérent à chaque matériel
- Les délais de livraison devront être impérativement en décembre 2018

Planning :

La réponse au marché de fourniture devra être envoyé à Cap Sciences le 10 décembre 2018.
Cap Sciences répondra au plus tard le 12 décembre 2018, en choisissant la meilleur offre suivant critères
La livraison se fera sur le mois de décembre 2018

2.3 CESSION DES DROITS

Le titulaire cède à Cap Sciences, à titre exclusif pour une exploitation commerciale et non commerciale, et pour la durée de protection légale des droits d'auteur ou de leurs ayants droit, pour le monde entier, les droits patrimoniaux afférents aux prestations objet du présent contrat. Les droits patrimoniaux d'auteur sont les droits de représentation, de reproduction, d'adaptation et de réadaptation, d'utilisation secondaire.

3 FORME DU CONTRAT

Le présent marché est mono-attributaire.

Le marché prendra effet à compter de sa date d'acceptation, prévue au plus tard pour le 12/12/2018.

4 CAHIER DES CHARGES

4.1 PRIX ET MODALITES

-Les prix consentis seront forfaitaires et fermes. Ils s'entendent hors taxes.
Les éventuelles pénalités dont le titulaire pourrait être redevable au titre de l'article 4.2 ci-dessous seront déduites du montant H.T. de la facture du solde.
Le taux de T.V.A. est celui en vigueur au mois de facturation des prestations.

-Les factures seront directement établies et transmises par le fournisseur à Cap Sciences à l'adresse suivante :

CAP SCIENCES
Service comptabilité
Hangar 20
Quai de BACALAN
33300 **BORDEAUX**

Pour l'ensemble des factures adressées à Cap Sciences, le prestataire consentira les conditions de règlement suivantes :

Délai de règlement des factures : **30 jours nets** à compter de la date de facture, possibilité de versement d'un acompte sur la fourniture du matériel.

4.2 PENALITES DE RETARD

En cas de non-respect du délai de livraison convenu et constaté par écrit (courrier, mail, télécopie), outre les indemnités qui peuvent être réclamées et les éventuels dommages-intérêts, CAP SCIENCES peut faire application de pénalités de retard dont le montant est égal à 0,5% du montant total H.T. de la commande concernée, par jour de retard jusqu'au 5ème jour inclus, puis de 1 % H.T. du montant H.T. de la commande par jour de retard à compter du 6ème jour. Le montant total des pénalités de retard est plafonné à vingt (20) % du montant T.T.C. de la commande. Le paiement des pénalités s'opérera par compensation sur les sommes dues au titulaire.

4.3 QUALITE

Le prestataire déclare être titulaire de toutes les compétences nécessaires à l'exécution de ce contrat. Il s'engage à assurer les prestations de maintenance qui pourrait s'avérer nécessaire durant la présentation de l'exposition des installations conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur.

4.4 CONFIDENTIALITE

Cap Sciences est sous vidéo surveillance et les accès sont contrôlés par badge. Il est demandé de se conformer aux consignes de circulation et d'accès pendant toute la durée d'intervention dans les locaux de Cap Sciences et du Quai des Savoirs.

4.5 ENGAGEMENTS

Cap Sciences s'engage à faciliter les interventions du prestataire et à mettre à sa disposition les moyens nécessaires à la bonne exécution de sa mission.

Le prestataire s'engage à fournir à CAP SCIENCES toute documentation en langue française relative aux installations mises en place par le prestataire.

Le prestataire garantit à l'utilisateur que durant la durée du présent contrat, il est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour des dommages corporels ou matériels causés au tiers ou au personnel de l'utilisateur du fait de l'exécution du contrat.

Le prestataire s'engage à mettre à disposition de Cap Sciences un seul et unique interlocuteur technique jusqu'à la finalisation de la commande